



## Plainte pour coups et blessures, est - ce inutile?

Par **Choupachoups**, le **23/08/2009** à **23:47**

Bonjour,

J'ai été battue plusieurs fois par un homme méchant et manipulateur avec qui je suis sortie pendant plus d'un an, je voudrais savoir combien de temps mettrai la procédure si je portait plainte pour coups et blessures ? (certif médicaux à l'appui) est ce long ? Eprouvant ? Cela donnera t'il quelque chose ?

Je vous remercie d'avance pour votre reponse, bonne soirée !

Par **Kalghard**, le **24/08/2009** à **09:24**

Bonjour,

Et bien en général les procédures sont assez longues.

Cependant il faut tout d'abord regarder si vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle (en fonction des revenus).

Ensuite si vous avez toutes les preuves vous avez toutes vos chances d'arriver à prouver ce qu'il vous est arrivé. Ca vaut le coup dans le sens où les personnes qui commettent ces actes doivent être punies et subir les conséquences de leurs actes.

De plus si vous portez plainte et que vous vous constituez partie civile au procès vous pourrez alors demander indemnisation auprès du tribunal. Ce qui sera sûrement accordé

compte tenu de la gravité des faits. (calcul des dommages en fonction de l'incapacité de travail, de la souffrance physique et morale etc...)

Enfin si vous gagnez ce procès les frais de justice seront à la charge de l'autre partie.

Sinon vous pouvez aussi appelez le numéro national 3919, qui pourront peut être vous conseiller dans vos démarches.

Par **Choupachoups**, le **24/08/2009** à **12:27**

Merci beaucoup !

Par **Choupachoups**, le **24/08/2009** à **12:29**

Mais au fait, pour les étudiants, l'aide juridictionnelle est gratuite ?

Par **Kalghard**, le **25/08/2009** à **09:43**

C'est calculé en fonction des revenus donc je dirais que oui. Mais il faudrait que quelqu'un qui connaisse mieux y réponde, je remonte le sujet :)